



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 4 JUIN 2020

L'an Deux Mille Vingt, le quatre juin, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont assemblés dans la salle polyvalente de Pompaire sous la présidence de Monsieur Xavier ARGENTON, Président sortant,

PERONNET Jany, BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre, BERGEON Patrice, CORNUAULT PARADIS Chantal, CLEMENT Guillaume, PROUST Magaly, ALLARD Emmanuel, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier – Vice-Présidents

ARGENTON Xavier, AYRAULT Bérengère, BARDET Jean-Luc, BONNEAU Bertrand, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHARTIER Mickaël, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CHIDA-CORBINUS Cécile, DIEUMEGARD Claude, FERJOU Jean-Marie, FERJOUX Christian, FEUFEU David, GAILLARD Didier, GAMACHE Nicolas, GILBERT Véronique, GRENOUX Florence, GUERIN Jean-Claude, GUERINEAU Louis-Marie, HERAULT Ludovic, HERVE Karine, JOLIVOT Lucien, LARGEAU Sandrine, LE BRETON Hervé, LE ROUX Liliane, LHERMITTE Jean-François, MALVAUD Daniel, MARTINEAU Jean-Yann, MIMEAU Bernard, MORIN Christophe, PARNAUDEAU Thierry, PASQUIER Thierry, PELLETIER Pierre-Alexandre, PIET Marina, PILLOT Jean, PRIEUR Jean-Michel, REISS Véronique, RINSANT Martine, RIVAULT Chantal, ROBIN Pascale, ROY Michel, ROY Olivier, SABIRON Véronique, TALHOUËT-ROY (de) Hervé, THIBAUT Catherine, TREHOREL Jean-Luc, VIGNAULT Laure -
Conseillers

Assesseurs : MARTIN Alexandre et PELLETIER Pierre-Alexandre

Secrétaire de séance : CLEMENT Guillaume

SOMMAIRE

AFFAIRES GÉNÉRALES	2
1 - INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....	2
2 - ELECTION DU PRÉSIDENT.....	5
3 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	9
4 - ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS	10
5 - ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU NON VICE-PRÉSIDENTS.....	22
6 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL	23

Monsieur Xavier ARGENTON, Président sortant, salue les membres du Conseil communautaire et ouvre la séance. Il remercie Jean-Paul CHAUSSONNEAUX et l'équipe municipale de Pompaire d'avoir mis sa grande salle polyvalente à disposition pour l'organisation de cette réunion. Il félicite tous les conseillers pour leur élection en mars dernier et particulièrement ceux qui participent à leur tout premier conseil communautaire de Parthenay-Gâtine. Il rappelle que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est la seule intercommunalité du département pour laquelle l'ensemble des conseils municipaux des communes membres a été élu au premier tour.

Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, la séance organisée sans public sera diffusée en direct sur la page Facebook de la communauté de communes. Les distanciations physiques devront être respectées et, si un conseiller devait quitter momentanément sa place, il devrait respecter les gestes barrières à son départ et retour dans la salle.

Il remercie l'équipe du Secrétariat général de la Communauté de communes et les agents municipaux de Pompaire qui ont œuvré pour la bonne organisation de cette réunion.

Monsieur Xavier ARGENTON souligne que depuis les dernières élections municipales, les collectivités locales ont été particulièrement mobilisées pendant la période de confinement pour notamment adapter les services afin que les administrés arrivent à vivre ces événements le moins mal possible. Il tient à remercier l'ensemble des services de Parthenay-Gâtine et tous les élus qui ont assuré leur mission jusqu'à ce soir. Le service scolaire a tout particulièrement été sollicité pour organiser le retour des enfants à l'école dans un cadre réglementaire compliqué à mettre en œuvre.

Il indique que le lien avec la population a été maintenu, permettant ainsi de montrer que la Communauté de communes était présente à ses côtés, avec une fréquentation très importante des réseaux sociaux et avec des communiqués de presse réguliers pour assurer une information en quasi temps réel de ce qu'il était encore possible de faire en période de confinement. Il remercie les élus et agents qui se sont mobilisés pour ce faire.

Après ces mots d'introduction, Monsieur Xavier ARGENTON entame l'ordre du jour de la séance.



AFFAIRES GÉNÉRALES

1 - INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Xavier ARGENTON déclare que sont installés dans leur fonction de membres du Conseil communautaire :

Commune d'Adilly

Délégué titulaire : M. Ludovic HERAULT

Déléguée suppléante : Mme Isabelle GAILLARD

Commune d'Allonne

Délégué titulaire : M. Emmanuel ALLARD

Déléguée suppléante : Mme Natacha FLEAU

Commune d'Amailoux

Déléguée titulaire : Mme Nathalie BRESCIA

Délégué suppléant : M. Patrick LIAUD

Commune d'Aubigny

Délégué titulaire : M. Daniel MALVAUD

Déléguée suppléante : Mme Danielle MANSON

Commune d'Azay-sur-Thouet

Déléguée titulaire : Mme Laure VIGNAULT

Délégué suppléant : M. Patrice FAZILLEAU

Commune de Châtillon-sur-ThouetDélégués titulaires : M. Claude DIEUMEGARD, Mme Martine RINSANT, M. Jean-Marie FERJOU et
Mme Marie-Noëlle BEAU**Commune de Doux**

Délégué titulaire : M. Lucien JOLIVOT

Délégué suppléant : M. Serge BERNARDEAU

Commune de Fénerly

Délégué titulaire : M. Alexandre MARTIN

Délégué suppléant : M. Didier DUBIN

Commune de Fomperron

Délégué titulaire : M. Bertrand BONNEAU

Déléguée suppléante : Mme Sandra PORTET

Commune de Gourgé

Délégué titulaire : M. David FEUFEU

Délégué suppléant : M. Jean-Luc GIRARD

Commune de La Chapelle-Bertrand

Délégué titulaire : M. Eric CHEVALIER

Délégué suppléant : M. Jean-Marie FRAGU

Commune de La Ferrière-en-Parthenay

Délégué titulaire : M. Guillaume CLEMENT

Déléguée suppléante : Mme Monique BERTIN

Commune de Lageon

Délégué titulaire : M. Jean-Yann MARTINEAU

Déléguée suppléante : Mme Frédérique SALVEZ

Commune de La Pevratte

Délégué titulaire : M. Jean-Claude GUERIN

Déléguée suppléante : Mme Isabelle RAMBAUD

Commune de Le Retail

Déléguée titulaire : Mme Véronique GILBERT

Délégué suppléant : M. Jean-Pascal GUIOT

Commune de Les Châteliers

Délégué titulaire : M. Nicolas GAMACHE

Délégué suppléant : M. Stéphane FERREIRA

Commune de Les Forges

Délégué titulaire : M. Thierry PARNAUDEAU

Délégué suppléant : M. Nicolas MOREAU

Commune de Le Tallud

Délégués titulaires : M. Didier VOY, Mme Catherine THIBAUT et M. Olivier CUBAUD

Commune de Lhoumois

Délégué titulaire : M. Jean PILLOT

Déléguée suppléante : Mme Chantal GOULET

Commune de Ménigoute

Délégué titulaire : M. Didier GAILLARD

Délégué suppléant : M. Gérard SAINT-LAURENT

Commune d'Oroux

Délégué titulaire : M. Mickaël CHARTIER

Délégué suppléant : M. Philippe SAUJON

Commune de Parthenay

Délégués titulaires : M. Jean-Michel PRIEUR, Mme Magaly PROUST, M. Pierre-Alexandre PELLETIER, Mme Chantal RIVAULT, M. Claude BEAUCHAMP, Mme Bérangère AYRAULT, M. Hervé LEBRETON, Mme Véronique REISS, Mme Pascale ROBIN, M. Jean-Luc TRÉHOREL, M. Jérôme BACLE, Mme Cécile CHIDA-CORBINUS, M. Xavier ARGENTON, Mme Karine HERVÉ et M. Jean-Luc BARDET

Commune de Pompaire

Délégués titulaires : M. Jean-Paul CHAUSSONEAUX et Mme Marina PIET

Commune de Pougne-Hérisson

Délégué titulaire : M. Bernard CAQUINEAU

Déléguée suppléante : Mme Amandine DUGUET

Commune de Pressigny

Délégué titulaire : M. Hervé de TALHOUËT-ROY

Délégué suppléant : M. Richard WOJTCZAK

Commune de Reffannes

Délégué titulaire : M. Michel ROY

Délégué suppléant : M. Christophe MAJOU

Commune de Saint-Aubin-le-Cloud

Délégués titulaires : M. Hervé-Loïc BOUCHER et Mme Sandrine LARGEAU

Commune de Saint-Germain-de-Longue-Chaume

Délégué titulaire : M. Bernard MIMÉAU

Déléguée suppléante : Mme Aline BERTIN

Commune de Saint-Germier

Délégué titulaire : M. Jean-François LHERMITTE

Déléguée suppléante : Mme Maryline BERTRAND-BAHEUX

Commune de Saint-Martin-du-Fouilloux

Délégué titulaire : M. Patrice BERGEON

Délégué suppléant : M. Alain GENDRY

Commune de Saurais

Délégué titulaire : M. Louis-Marie GUERINEAU

Déléguée suppléante : Mme Nicole ROUVREAU

Commune de Secondigny

Délégués titulaires : M. Jany PERONNET et Mme Liliane LE ROUX

Commune de Thénezay

Délégués titulaires : Mme Chantal CORNUAULT-PARADIS et Thierry PASQUIER

Commune de Vasles

Délégués titulaires : M. Olivier ROY et Mme Florence GRENOUX

Commune de Vausseroux

Délégué titulaire : M. Philippe ALBERT

Déléguée suppléante : Mme Marie-Chantal GRELLIER

Commune de Vautebis

Délégué titulaire : M. Christian FERJOUX

Délégué suppléant : M. Philippe PAIN

Commune de Vernoux-en-Gâtine

Déléguée titulaire : Mme Véronique SABIRON

Délégué suppléant : M. Francis MORISSET

Commune de Viennay

Délégué titulaire : M. Christophe MORIN

Déléguée suppléante : Mme Marie-France BONNEAU

Monsieur Xavier ARGENTON cède la présidence de séance à Monsieur Lucien JOLIVOT, doyen d'âge de l'Assemblée.

Monsieur Lucien JOLIVOT remercie Monsieur ARGENTON et salue les membres du Conseil.

Il indique qu'en application de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient en tant que doyen d'âge des membres du Conseil Communautaire de présider cette assemblée jusqu'à l'élection de la Présidente ou du Président.

Il fait l'appel des conseillers communautaires.

Il constate que les conditions de quorum sont remplies.

Avant de procéder à l'élection de la Présidente ou du Président, il propose au Conseil de choisir le plus jeune membre de cette assemblée, M. Guillaume CLÉMENT, en tant que secrétaire de séance.

Il propose également la désignation, en tant qu'assesseurs, pour les élections qui vont suivre, de Messieurs Alexandre MARTIN et Pierre-Alexandre PELLETIER, les deux « benjamins » suivants de notre assemblée qui vont s'installer à la table de dépouillement.

2 - ELECTION DU PRÉSIDENT

Monsieur Lucien JOLIVOT propose au Conseil Communautaire d'élire sa Présidente ou son Président, conformément à l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats sera déclaré élu.

Il demande que les candidatures à la Présidence du Conseil Communautaire lui soient présentées.

Messieurs Jean-Michel PRIEUR puis Didier GAILLARD se déclarent candidats.

Monsieur Lucien JOLIVOT invite les candidats à s'exprimer s'ils le souhaitent et leur accorde trois minutes chacun.

Monsieur Jean-Michel PRIEUR : « J'avais deux possibilités pour vous présenter ma candidature. Quelque chose d'un peu lisse ou un discours d'un peu plus de vérité. Ces derniers mois, j'ai vu des personnes qui venaient vers moi, qui se rapprochaient de moi, d'autres qui s'éloignaient. J'ai compris ce que c'était de rentrer dans la vie politique de façon plus active. Je pense que certains ont considéré que je pouvais apporter quelque chose et que d'autres au contraire considéraient que je pouvais leur faire regretter certaines choses, je ne sais pas. En tous les cas, j'ai fait cette campagne avec beaucoup de conviction. Celle d'abord d'être gâtinais, parce que c'est là où je suis né tout simplement, c'est là où je vis. C'est là où j'ai exercé durant 15 ans à vos côtés au Pays de Gâtine. C'est là où je continue d'exercer aux côtés de Jean-Marie MORISSET également, sur l'ensemble du département plus largement. J'ai toujours eu la satisfaction de pouvoir considérer que les gâtinais étaient des gens ouverts, étaient des gens qui acceptaient le dialogue et le partage, acceptaient le travail en commun. Et c'est surtout une des raisons pour lesquelles finalement je me suis inscrit dans cette démarche, de pouvoir continuer d'une autre façon à travailler à vos côtés, de pouvoir animer un Conseil communautaire qui n'est pas seulement l'émanation de 38 communes mais qui est plus que cela ; C'est-à-dire l'émanation des près de 40 000 habitants de ce territoire. Mais ce n'est pas suffisant car au-delà de ce territoire administratif, on a naturellement un territoire plus vaste, celui de la Gâtine, les autres communautés de communes, de l'Airvaudais-Val du Thouet et du Val de Gâtine. Je remercie beaucoup d'élus de ces territoires de m'avoir confié leur soutien pour ce soir vous présenter ma candidature. Je crois que depuis un certain nombre d'années Parthenay et la Gâtine n'ont pas forcément toujours collaboré avec la part d'équilibre qu'il y aurait dû y avoir. Par contre, je sais aussi qu'en 1974, Armand JUBIEN qui était Maire de Parthenay a travaillé avec Gilles PARNAUDEAU, Jean CANTET, François BOUCHET, sur d'autres territoires, pour créer le CARUG puis le Pays de Gâtine. Je crois que Parthenay, quand elle le souhaite, peut travailler avec le territoire rural. Cela a été, il faut le dire, au cœur des débats et discussions ces dernières semaines. Et c'est peut-être d'ailleurs un peu regrettable, ça l'est même certainement. Parce qu'au-delà de ça, on ne s'est pas concentré sur la qualité des personnes mais plus ce qu'elles pouvaient représenter. Je ne pense pas qu'on fasse de la politique de cette façon-là, très sincèrement. Moi et notre équipe sur Parthenay avons proposé un projet aux parthenaisiens qui était pour Parthenay et pour la Gâtine. Nous n'avons pas trompé les parthenaisiens sur cette envie de travailler avec la Gâtine. Donc aujourd'hui c'est cette main tendue, c'est cet apport que Parthenay souhaite faire à l'ensemble des communes rurales. C'est ce que je souhaite faire, tout simplement. C'est ce que je vous propose. Vous déciderez. Merci à vous. ».

Monsieur Didier GAILLARD : « Mesdames, Messieurs, tout d'abord je tenais à féliciter tous les élus qui ont été élus dans leur commune, au Conseil municipal, et ceux qui ont été élus maires. Je pense que c'est important. Si nous sommes ici, c'est que nous sommes issus justement de cette élection par la population. Cette élection ici en Conseil communautaire est différente, elle est liée à des désignations par les communes sur des listes, ou simplement sur la liste d'élection du Conseil municipal dans les petites communes de moins de mille habitants. Et si moi j'ai décidé de me présenter, en fait ce n'est pas Didier GAILLARD qui a décidé de se présenter, c'est une équipe. Nous avons travaillé depuis un certain temps avec une équipe qui, pour certains ont de l'expérience, pour d'autres un peu moins, pour d'autres sont nouveaux. Je pense que c'est important pour ce territoire qui en a besoin. Nous devons avec notre expérience pourvoir apporter des choses qui, on l'a bien entendu, doivent être améliorées. Je pense qu'il y a des pistes d'amélioration. Cette communauté de communes doit avoir sa place dans le territoire de Gâtine, dans le territoire du Département des Deux-Sèvres. Et ça je pense que c'est important. On doit pouvoir travailler en collaboration avec nos voisins. Le Pays de Gâtine, moi je le connais bien, je suis le Président du Pays de Gâtine depuis 2015. Je pense que la collaboration entre le Pays de Gâtine, les communes et les communautés de communes doit être parfaite. Nous sommes ici pour travailler ensemble, pour le bien commun, pour les habitants, pour les communes, pour le territoire. Je pense pouvoir mettre à profit toute cette expérience avec mon équipe, pour apporter certainement pas des choses qui vont révolutionner ; Je ne suis pas un révolutionnaire. Je pense que je suis simplement un rassembleur, de part mon expérience d' élu depuis très longtemps. Je suis élu depuis 2008. Je pense que c'est important. Et moi, je vais vous présenter une équipe qui va se présenter avec moi, car je suis issu d'une équipe, ce n'est pas Didier GAILLARD seul qui veut se présenter. Si je suis élu, je compte travailler avec quatorze Vice-Présidents et quatre conseillers délégués. Au niveau des personnes qui ont travaillé avec moi, et qui ont envie de continuer à travailler avec moi, par rapport à leur affinité, soit professionnelle, soit de conviction, je veux travailler dans mon équipe avec Philippe ALBERT, Nathalie BRESCIA, Hervé-Loïc BOUCHER, Marie-Noëlle BEAU, Patrice BERGEON, Chantal

CORNUAULT, Jean-Paul CHAUSSONEAUX, Véronique GILBERT, Louis-Marie GUERINEAU, Alexandre MARTIN, Daniel MALVAUD, Christophe MORIN, Jany PERONNET et Michel ROY. Il reste quatre postes que notre équipe propose à la Ville de Parthenay et de ses alentours, deux postes de Vice-présidents et deux postes de conseillers délégués. Je ne vais pas plus loin. Je terminerais en revenant sur le Pays de Gâtine, et ce beau projet que nous avons sur ce territoire que j'ai porté depuis le début, le Parc Naturel Régional du Pays de Gâtine de Gâtine-poitevine. Et je pense que c'est important, Nicolas GAMACHE, conseiller régional en charge de ces projets, nous a bien suivi. Je l'en félicite et l'en remercie. Je pense que nous travaillons aussi sur ce projet pour le territoire. Et je pense que nous avons tout intérêt à collaborer correctement tous ensemble pour que ce projet aboutisse. Et souhaitons-le, et moi personnellement je le souhaite, et on n'essaiera de travailler pour que ce soit fait avant la fin de la mandature, c'est-à-dire avant 2026. Par rapport à ça, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je voulais vous dire que si je suis élu à la présidence de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, je ne serai pas candidat à la présidence du Pays de Gâtine. Notre équipe souhaite, si nous sommes élus, travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des élus en oubliant les clivages électoraux. Tout ce que nous avons écrit, et que je vous ai dit, est un engagement pour l'avenir de Parthenay-Gâtine et de notre territoire. »

Monsieur Lucien JOLIVOT, après vous avoir rappelé que les votes peuvent le cas échéant se porter sur des conseillers communautaires n'ayant pas présenté leur candidature, déclare le scrutin ouvert.

Il invite les conseillers à prendre un bulletin blanc et à y inscrire le nom de leur choix.

Un assesseur passe avec l'urne et chaque conseiller y glisse son bulletin plié.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur Lucien JOLIVOT interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote. L'assesseur qui est passé avec l'urne se charge de compter les bulletins, les dépouiller et les lire à haute voix. Le second assesseur retranscrit les votes sur les documents prévus à cet effet. Une fois le dépouillement terminé, ils communiquent le résultat au Président de séance.

Soixante deux bulletins ont été déposés dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 61
- f. Majorité absolue : 31

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
Didier GAILLARD	30
Jean-Michel PRIEUR	31

Monsieur Lucien JOLIVOT indique, dans un premier temps, qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des votes et déclare le deuxième tour de scrutin ouvert. Puis, après vérification, constatant que Monsieur Jean-Michel PRIEUR a bien obtenu la majorité absolue des suffrages en sa faveur lors du premier tour de scrutin, il interrompt le deuxième tour de scrutin avant que le dépouillement ne débute. Les bulletins contenus dans l'urne sont ainsi immédiatement jetés, sans être comptés ni lus.

Ainsi ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

VU le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

Monsieur Jean-Michel PRIEUR est proclamé Président de la Communauté de communes et immédiatement installé.

Monsieur Lucien JOLIVOT invite le Président nouvellement élu à s'installer à ses côtés et lui confie la présidence de la séance.

Monsieur Jean-Michel PRIEUR : « Merci à toutes et à tous. Ce scrutin montre effectivement que nous étions très proches. C'est le moins que l'on puisse dire. Je remercie Didier. Nous n'avons pas toujours été forcément sur la même longueur d'ondes ces derniers jours. On va dire ça comme ça. Mais je pense qu'aujourd'hui, au regard de ce scrutin, on ne peut pas se permettre de travailler les uns contre les autres. Il est clair qu'une différence aussi faible nécessite et nécessitera des efforts, de chacun d'entre nous, de chacune d'entre nous. Tout le monde ne peut pas être Vice-président, cela va de soi. Il faut je pense discuter. Aussi, je vous propose une suspension de séance, pour commencer de quinze minutes, au cours de laquelle j'inviterai Didier GAILLARD à me rejoindre dans un premier temps, puis une liste d'autres personnes dans un second temps. Si cette suspension de quinze minutes n'est pas suffisante, nous la prolongerons le temps de trouver un compromis si possible. Merci. »

Monsieur le Président suspend donc la séance.

0=0=0=0=0

Début de la première suspension de séance à 19h20.

Elle se déroule sans incident.

Fin de la première suspension de séance à 20h10.

0=0=0=0=0

Monsieur le Président réouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Michel PRIEUR : « Merci à toutes et à tous. Je suis navré effectivement de ce temps. Et vous allez nous en vouloir encore plus, nous allons avec Didier GAILLARD demander une deuxième interruption de séance. Nous allons réunir deux équipes. Sur ces deux équipes, nous essaierons effectivement de trouver le compromis qui nous permettra de pouvoir avancer dans les meilleures conditions. L'objectif est naturellement de pouvoir constituer un Bureau communautaire qui puisse ressembler le mieux au vote de la présidence. Cette deuxième interruption nous semble absolument indispensable parce que nous voudrions travailler dans les meilleures conditions pour tout le monde. Je sais que c'est un peu compliqué, que la soirée sera encore longue après. Mais il nous faut cet effort pour la Communauté de communes et pour notre territoire. »

Monsieur Jean-Michel PRIEUR invite Didier GAILLARD à faire appel aux membres de son groupe.

Monsieur Didier GAILLARD appelle Nathalie BRESCIA, Christophe MORIN, Véronique GILBERT, Jany PERONNET, Chantal CORNUAULT, Marie-Noëlle BEAU, Patrice BERGEON.

Monsieur Jean-Michel PRIEUR appelle Claude BEAUCHAMP, Guillaume CLEMENT, Magaly PROUST, Jérôme BACLE, Bernard CAQUINEAU, Didier VOY, Olivier CUBAUD.

Monsieur le Président suspend la séance.

0=0=0=0=0

Début de la deuxième suspension de séance à 20h12.

Elle se déroule sans incident.

Fin de la deuxième suspension de séance à 20h58.

0=0=0=0=0

Monsieur le Président réouvre la séance et constate que l'ensemble des membres du Conseil est présent.

Monsieur Jean-Michel PRIEUR : « On va être direct : nous ne sommes pas arrivés à un compromis. La situation sera certainement un peu plus longue et malheureusement plus compliquée qu'on aurait pu le souhaiter. Ma proposition était de constituer un Bureau de quatorze Vice-présidents, sept de chaque « groupe ». Cela me semblait être un compromis raisonnable. Nous avons chacun des difficultés à pouvoir réunir l'approbation de l'ensemble des membres de nos groupes. C'est assez naturel. Cela fait partie de la vie démocratique. On procédera à l'ensemble des votes, au regard d'une proposition que je vous ferai et naturellement chacun pourra se porter candidat comme la règle nous le propose. Didier, je te propose de prendre la parole. »

Monsieur Didier GAILLARD : « Merci Jean-Michel. Tout d'abord, publiquement, je tenais à te féliciter pour ce poste, avec un résultat serré. C'est comme ça. C'est la loi du vote. Il faut accepter. Il n'y a pas de souci. Concernant ta proposition de partager la gouvernance, je trouve que c'est bien. Sauf que moi, comme je l'ai dit depuis le départ, je travaille avec une équipe. Donc nous nous sommes réunis. Nous avons discuté. Et une partie de l'équipe ne souhaite pas accepter de partir avec toi, à cause de certaines personnes laissées de côté, qui faisaient partie de l'équipe et qui n'ont pas leur place. Comme tu l'as dit, nous allons passer aux votes. Dans notre équipe, il y a des personnes qui ont décidé de se présenter. C'est tout à fait normal. Il n'y a pas de problèmes. Si d'autres personnes se présentent, ce sera la majorité qui l'emportera. Espérons que ce ne soit pas 30-31. ».

3 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur Jean-Michel PRIEUR propose au Conseil de constituer un Bureau communautaire de quatorze Vice-présidents.

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

CONSIDÉRANT que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents ;

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du Bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide,

à la majorité,

avec 55 voix « pour »,

2 voix « contre » (Madame Véronique GILBERT et Monsieur Bernard CAQUINEAU)

et 5 abstentions (Madame Chantal CORNUAULT PARADIS, Messieurs Jérôme BACLE, Hervé-Loïc BOUCHER, Louis-Marie GUERINEAU et Bertrand BONNEAU),

- de fixer le nombre de Vice-présidents à 14,
- de ne pas prévoir que d'autres conseillers soient membres du Bureau.

4 - ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Election du 1^{er} Vice-Président

Monsieur Jean-Michel PRIEUR : « Malgré le fait que nous ne soyons pas sur un compromis, je proposerai quand même Didier GAILLARD comme premier Vice-Président. Y-a-t-il d'autres candidats ? »

Monsieur Jean-Michel PRIEUR indique que la première Vice-Présidence pourrait être chargée du Développement économique/Tourisme.

Monsieur Didier GAILLARD : « Je te remercie pour cette proposition, Jean-Michel. Mais comme je vous l'ai dit, je fais partie d'un groupe, d'une équipe, et nous avons une ligne. Donc, pour l'instant, ma décision était de ne pas me présenter. ».

Monsieur Jean-Michel PRIEUR demande si Didier GAILLARD maintient sa position.

Monsieur Didier GAILLARD confirme.

Monsieur Jean-Michel PRIEUR propose alors la candidature de Monsieur Jany PERONNET au poste de premier Vice-Président en charge du Développement économique artisanal et industriel.

Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur le Président interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 51
- f. Majorité absolue : 26

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
CAQUINEAU Bernard	1
GAILLARD Didier	1
PERONNET Jany	49

Monsieur Jany PERONNET est proclamé 1^{er} Vice-président et immédiatement installé.

Election du 2ème Vice-Président

Monsieur Jean-Michel PRIEUR propose la candidature de Monsieur Claude BEAUCHAMP au poste de deuxième Vice-Président en charge du Développement économique agricole et agroalimentaire et l'invite à s'exprimer. Claude BEAUCHAMP ne le souhaite pas.

Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur le Président interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d. Nombre de votes blancs : 17
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
ARGENTON Xavier	1
BEAUCHAMP Claude	35
CAQUINEAU Bernard	1
CLEMENT Guillaume	1
GAILLARD Didier	3
MORIN Christophe	1
PASQUIER Thierry	1

Monsieur Claude BEAUCHAMP est proclamé 2ème Vice-président et immédiatement installé.

Election du 3ème Vice-Président

Monsieur Jean-Michel PRIEUR propose la candidature de Monsieur Alexandre MARTIN au poste de troisième Vice-Président en charge de la Jeunesse et de la Citoyenneté et l'invite à s'exprimer. Alexandre MARTIN ne le souhaite pas.

Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur le Président interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 12
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 50
- f. Majorité absolue : 26

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
ARGENTON Xavier	1
CAQUINEAU Bernard	1
JOLIVOT Lucien	1
LHERMITTE Jean-François	1
MARTIN Alexandre	45
ROY Michel	1

Monsieur Alexandre MARTIN est proclamé 3ème Vice-président et immédiatement installé.

Election du 4ème Vice-Président

Monsieur Jean-Michel PRIEUR propose la candidature de Monsieur Patrice BERGEON au poste de quatrième Vice-Président en charge de l'inclusion environnementale aux politiques publiques et l'invite à s'exprimer.

Monsieur Patrice BERGEON : « Bonsoir à tous. Je me présente, Patrice BERGEON, j'ai 54 ans. Je suis né à Parthenay, je suis parthenaisien de cœur. Je suis aussi agriculteur, c'est pour ça que c'est une commission qui me colle à la peau. J'accepte la proposition de ce poste. J'aurais préféré que cela se passe dans d'autres conditions. Comme je vous l'avais dit à tous les deux, Didier et Jean-Michel, de toute façon je me serais présenté à une vice-présidence. Peut-être pas celle-ci, mais comme c'est un domaine de prédilection pour moi, j'accepte si vous voulez bien de moi. On verra tout à l'heure. Merci. ».

Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur le Président interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 53
- f. Majorité absolue : 27

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
BERGEON Patrice	46
CAQUINEAU Bernard	2
GAMACHE Nicolas	1
GUERINEAU Louis-Marie	3

ROY Michel	1
------------	---

Monsieur Patrice BERGEON est proclamé 4ème Vice-président et immédiatement installé.

Election du 5ème Vice-Président

Monsieur Jean-Michel PRIEUR avait initialement pensé scinder l'Enfance et le Scolaire en deux vice-présidences. Il envisageait de confier le domaine scolaire à Véronique GILBERT qu'il invite à s'exprimer.

Madame Véronique GILBERT : « Je vais être très brève, rassurez-vous. Je voulais juste vous dire que j'avais piloté cette compétence « scolaire » avec passion, avec enthousiasme pendant ces six ans. J'ai eu la chance d'avoir à mes côtés un service « scolaire » que je considère formidable, avec notamment Vanessa AUMONIER, cheffe de service, que je remercie très chaleureusement aujourd'hui. Je crois qu'on formait un bon binôme, me semble-t-il. Et je pense beaucoup à elle ce soir. Personne n'est irremplaçable, ça je le sais bien. Et je souhaite bon courage à celui ou celle qui va prendre cette compétence « scolaire ». Merci. ».

Monsieur Jean-Michel PRIEUR propose la candidature de Madame Chantal CORNUAULT PARADIS au poste de cinquième Vice-Président en charge de l'Enfance et des Affaires scolaires et l'invite à s'exprimer.

Madame Chantal CORNUAULT PARADIS : « Oui, j'accepte. Mais, il est vrai que reprendre la compétence « scolaire », chose que Véronique faisait très très bien, ça va être une lourde tâche de cumuler les deux. J'essaierai de le faire et j'espère surtout être aidée et si j'ai des besoins, je demande à Véronique de bien vouloir m'aider dans le futur, si j'ai des conseils à lui demander. Vous savez tous que j'étais sur la liste de Didier. Mais j'avais dit également à Jean-Michel PRIEUR qu'avec la municipalité de Thénezay nous souhaiterions que cette municipalité de Thénezay soit représentée au sein de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. ».

Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur le Président interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 14
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 47
- f. Majorité absolue : 24

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
CAQUINEAU Bernard	1
CHIDA-CORBINUS Cécile	1
CORNUAULT PARADIS Chantal	34
GILBERT Véronique	6
GUERINEAU Louis-Marie	1
JOLIVOT Lucien	1
LHERMITTE Jean-François	1
PROUST Magaly	1
RINSANT Martine	1

Madame Chantal CORNUAULT PARADIS est proclamée 5ème Vice-présidente et immédiatement installée.

Election du 6ème Vice-Président

Monsieur Jean-Michel PRIEUR propose la candidature de Monsieur Guillaume CLEMENT au poste de sixième Vice-Président en charge de l'animation et la valorisation du patrimoine historique, culturel, environnemental, matériel et immatériel et l'invite à s'exprimer. Guillaume CLEMENT ne le souhaite pas.

Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur le Président interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 16
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 46
- f. Majorité absolue : 24

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
CAQUINEAU Bernard	1
CLEMENT Guillaume	39
GUERINEAU Louis-Marie	2
JOLIVOT Lucien	2
LHERMITTE Jean-François	1
PASQUIER Thierry	1

Monsieur Guillaume CLEMENT est proclamé 6ème Vice-président et immédiatement installé.

Election du 7ème Vice-Président

Monsieur Jean-Michel PRIEUR propose la candidature de Madame Magaly PROUST au poste de septième Vice-Président en charge de la solidarité et de la santé et l'invite à s'exprimer. Magaly PROUST ne le souhaite pas.

Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur le Président interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 12
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 49
- f. Majorité absolue : 25

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
BOUCHER Hervé-Loïc	7
CAQUINEAU Bernard	3
GILBERT Véronique	1
GUERINEAU Louis-Marie	1
JOLIVOT Lucien	1
LHERMITTE Jean-François	1
PROUST Magaly	33
RINSANT Martine	2

Madame Magaly PROUST est proclamée 7ème Vice-présidente et immédiatement installée.

Election du 8ème Vice-Président

Monsieur Jean-Michel PRIEUR propose la candidature de Monsieur Emmanuel ALLARD au poste de huitième Vice-Président en charge de la qualité des équipements, infrastructures, accessibilité et innovations numériques et l'invite à s'exprimer. Emmanuel ALLARD ne le souhaite pas.

Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur le Président interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 16
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 45
- f. Majorité absolue : 23

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
ALLARD Emmanuel	34
BERGEON Patrice	1
BRESCIA Nathalie	1
CAQUINEAU Bernard	1
FERJOU Jean-Marie	4
GAILLARD Didier	1
JOLIVOT Lucien	2
MALVAUD Daniel	1

Monsieur Emmanuel ALLARD est proclamé 8ème Vice-président et immédiatement installé.

Election du 9ème Vice-Président

Monsieur Jean-Michel PRIEUR propose la candidature de Madame Marie-Noëlle BEAU au poste de neuvième Vice-Président en charge des ressources humaines et l'invite à s'exprimer.

Madame Marie-Noëlle BEAU : « Simplement pour me présenter, car je crois que les gens ici ne me connaissent pas. Je m'appelle Marie-Noëlle BEAU, je suis originaire de la Vienne. J'ai 61 ans. Nous sommes arrivés dans notre belle Gâtine en 1990, pour nous installer avec ma famille en 1995 sur la Commune de Châtillon-sur-Thouet, où je viens d'être élue Adjointe. Je souhaiterais m'impliquer également auprès de la Communauté de communes parce que j'ai un nouveau métier qui est « retraitée » et j'ai plein de temps à donner. Et ce serait aussi une façon pour moi je pense, de me rendre utile auprès des habitants du territoire. Je voulais vous préciser, dans ma vie d'avant, quand je travaillais, j'étais adjointe de direction, chargée du personnel. Il nous semble, à Châtillon, vu le nombre d'habitants et vu l'activité économique, important d'être représentés au sein de cette communauté. Merci de votre écoute. ».

Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur le Président interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 55
- f. Majorité absolue : 28

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
BEAU Marie-Noëlle	44
GILBERT Véronique	1
CAQUINEAU Bernard	1
RINSANT Martine	7
BRESCIA Nathalie	2

Madame Marie-Noëlle BEAU est proclamée 9ème Vice-présidente et immédiatement installée.

Monsieur le Président suspend la séance afin de permettre aux conseillers de faire une pause.

0=0=0=0

Début de la troisième suspension de séance à 22h45.

Elle se déroule sans incident.

Fin de la troisième suspension de séance à 23h17.

0=0=0=0

Monsieur le Président réouvre la séance et constate que l'ensemble des membres du Conseil est présent.

Election du 10ème Vice-Président

Monsieur Jean-Michel PRIEUR propose la candidature de Monsieur Didier VOY au poste de dixième Vice-Président en charge du projet de territoire et l'invite à s'exprimer. Didier VOY ne le souhaite pas.

Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur le Président interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 15
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 47
- f. Majorité absolue : 24

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
ARGENTON Xavier	1
CAQUINEAU Bernard	1
CHARTIER Mickaël	1
CUBAUD Olivier	1
FERJOU Jean-Marie	1
GAILLARD Didier	2
GUERIN Jean-Claude	1
GUERINEAU Louis-Marie	4
MALVAUD Daniel	1
VOY Didier	34

Monsieur Didier VOY est proclamé 10ème Vice-président et immédiatement installé.

Monsieur le Président réouvre la séance et constate que l'ensemble des membres du Conseil est présent.

Election du 11ème Vice-Président

Monsieur Jean-Michel PRIEUR propose la candidature de Monsieur Jérôme BACLE au poste de onzième Vice-Président en charge de la coopération territoriale et l'invite à s'exprimer.

Monsieur Jérôme BACLE : « Bonsoir. Comme Mme BEAU, je pense judicieux de me présenter parce que je découvre cette Assemblée. Juste en quelques mots dire que je suis un rural qui a vécu an Gâtine. J'ai vécu cinq ans à Azay, j'ai vécu dix ans à Saint-Pardoux, avant d'aller vivre en Auvergne. Je suis revenu à Parthenay il y a quelques années. Je suis très attaché à l'intérêt général dans tout ce que j'engage. Je souhaite participer à cette aventure collective, même si le contexte est très particulier. Aussi parce qu'il y a eu une période nationale qui a été particulière, je pense. Et puis la coopération, je pense que c'est un enjeu fort, pour nous mais aussi pour le rayonnement territorial vis-à-vis de nos voisins. Merci. ».

Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur le Président interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 12
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 50
- f. Majorité absolue : 26

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
BACLE Jérôme	40
BRESCIA Nathalie	1
CAQUINEAU Bernard	2
FERJOU Jean-Marie	1
GUERINEAU Louis-Marie	2
JOLIVOT Lucien	2
ROY Michel	1
VOY Didier	1

Monsieur Jérôme BACLE est proclamé 11ème Vice-président et immédiatement installé.

Election du 12ème Vice-Président

Monsieur Jean-Michel PRIEUR propose la candidature de Monsieur Bernard CAQUINEAU au poste de douzième Vice-Président en charge de la transparence de la vie publique, place des usager et gouvernance et l'invite à s'exprimer.

Monsieur Bernard CAQUINEAU : « Je suis moi aussi un nouvel élu communal et un nouvel élu dans cette Assemblée. Et ce qui me motive à participer à la vie de la CCPG, c'est la chance d'être sur un territoire à taille humaine. C'est-à-dire qu'il y a des relations humaines qui peuvent se vivre. On les voit ce soir, dans les tensions, dans les échanges, dans le travail commun. Et en même temps, c'est un territoire où il y a une connaissance mutuelle des uns et des autres, et ça me semble essentiel. Et pour moi, participer avec vous à la vie de ce territoire, c'est permettre à chacun et à chacune de bien vivre ensemble sur cet espace avec nos richesses, nos limites. Et, entre nous, il fait bon vivre en Gâtine. Oh, l'argent ne coule pas à flots, il est souvent sous les matelas, mais il y a des valeurs humaines, sociales à maintenir et à développer. Alors je vous invite à ce que nous donnions du sens à nos actions. Et puis c'est important pour pouvoir attirer de nouvelles populations. Et pour ça, il faut que nous soyons bien ensemble. Et construire une démocratie où chacun peut prendre la parole, agir là où il est. Et je pense que si nous vivons bien ensemble, nous donnerons goût à venir chez nous. Nous avons besoin d'une gouvernance collégiale, avec une circulation des informations, une clarification des décisions. Dernier point pour moi essentiel, c'est de développer de la solidarité territoriale et, pour cela, avoir de la transparence, de la clarté, éviter les usines à gaz, ou à effet de serre, et faire participer le plus grand nombre de citoyens dans une réflexion commune, dont la communauté de communes sera le reflet. Merci. ».

Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur le Président interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 12
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 50
- f. Majorité absolue : 26

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
BRESCIA Nathalie	4
CAQUINEAU Bernard	41
FERJOU Jean-Marie	2
JOLIVOT Lucien	1
MALVAUD Daniel	1
TALHOUËT-ROY (de) Hervé	1

Monsieur Bernard CAQUINEAU est proclamé 12ème Vice-président et immédiatement installé.

Election du 13ème Vice-Président

Monsieur Jean-Michel PRIEUR propose la candidature de Monsieur Philippe ALBERT au poste de treizième Vice-Président en charge de l'assainissement et l'invite à s'exprimer.

Monsieur Philippe ALBERT : « Je souhaite travailler sur l'assainissement avec cette communauté, parce que je suis aussi Président du Syndicat des Eaux de Gâtine et il y a des relations fortes entre les deux structures, notamment au niveau des facturations qui sont déjà faites par le Syndicat des Eaux de Gâtine pour le compte de la communauté. Il y a donc des relations fortes et je pense qu'on a encore à travailler sur cette partie-là. Aujourd'hui on a deux parties assainissement, une partie gérée par la communauté de communes sur son territoire et une partie gérée par le Syndicat des Eaux de Gâtine. Nous avons déjà eu un rapprochement sur l'eau potable en 2014. Avec Jacques DIEUMEGARD, nous avons déjà bien travaillé sur l'assainissement. Et je pense qu'avec ce qui nous arrive aujourd'hui, et notamment le COVID, avec un traitement des boues à faire sur notre territoire, nous aurons besoin vraiment d'être ensemble pour affronter tout ça et trouver les investissements justes et le moins coûteux possible pour tout le monde sur tout le territoire de Gâtine. ».

Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur le Président interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 52
- f. Majorité absolue : 27

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
ALBERT Philippe	45
CHAUSSENEAUX Jean-Paul	2
CUBAUD Olivier	1
FERJOU Jean-Marie	1
GUERINEAU Louis-Marie	2
PASQUIER Thierry	1

Monsieur Philippe ALBERT est proclamé 13^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Election du 14^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean-Michel PRIEUR aurait souhaité confier cette 14^{ème} vice-présidence consacrée aux finances à Monsieur Christophe MORIN pour qu'il poursuive cette mission. Il l'incite à s'exprimer pour savoir si, au regard du déroulement de la soirée, son choix initial a évolué.

Monsieur Christophe MORIN : « L'enjeu financier, l'enjeu de la gouvernance, on a bien vu dans les deux mois qui viennent de s'écouler, sont les deux principaux enjeux de ce mandat. Je m'aperçois que la Finance arrive en quatorzième vice-présidence. Je doute de l'importance des finances. Depuis deux mois, beaucoup de choses ont été dites sur les finances de la CCPG. Parfois vraies, mais aussi fausses sur de nombreux points dans les documents que j'ai pu lire. Mais c'est le jeu. Ce sera l'occasion de débattre. Je ne sais pas si ces choses qui ont été dites étaient un constat ou à charge. Le rôle même du VP (*NDLR : Vice-président*) est d'assumer ses responsabilités. J'assume. Je ne regrette rien de ce que j'ai fait. J'ai exercé ma fonction avec passion depuis six ans, souvent au détriment de ma vie privée (tu le sais Jean-Michel, je t'en ai parlé), comme à chaque fois que je m'engage. J'avais pris une décision de principe, tu la connais. Ces deux derniers jours m'ont conforté dans mon choix. Ta proposition d'organisation, que nous avons reçue mardi après-midi, ne correspond pas tout à fait à ma façon de concevoir le travail aux finances. Un VP, des conseillers délégués, pour moi ça dilue les responsabilités, et quand on est aux finances, pour moi, on les assume totalement et seul. C'est comme ça que je conçois le travail à ce poste. Nul n'est irremplaçable. Je laisse donc ma place et vais retrouver du temps pour des loisirs que j'ai laissés de côté et qui me tiennent tellement à cœur. Je souhaite donc bon vent à celui qui sera élu à ma place car il y a beaucoup de travail, beaucoup de temps à passer, beaucoup de notions à maîtriser. Car sur ce poste, le lien VP/technicien (le technicien a beaucoup été oublié dans tout ce que j'ai pu lire) est pour moi primordial et il a été de grande qualité, je trouve, en tous cas c'est ce que je pense sur ma fonction. Je tiens à remercier ce soir de tout mon cœur Michèle HERAULT au service Finances et Victoria SENELIER qui m'ont accompagné pendant tout ce mandat. Et je suis vraiment très fier de tout le travail qu'on a fait ensemble. Je pars un peu amer mais quand je dis les choses, je tiens toujours mes promesses. Et je pense que j'en connais une qui va être bien contente de me retrouver. Merci beaucoup. ».

Monsieur Jean-Michel PRIEUR : « Je regrette naturellement ta position même si je l'entends parce que tu me l'avais dit effectivement et tu tiens cette position. Je pense qu'on aurait pu tourner une page ensemble et je crois que cela aurait été l'occasion d'ailleurs collectivement de pouvoir le faire, pour écrire un nouveau chapitre tout au moins de cette intercommunalité. Sachant que tout le travail que tu as fait, pour ma part, je ne le remets pas en cause. Je pense que c'est le cas de la majorité des élus de cette intercommunalité. Et c'est pour ma part dommage. J'espère que d'un point de vue humain en tous les cas on va pouvoir continuer à échanger comme on l'a fait précédemment. Tu ne quittes pas cette intercommunalité, tu es toujours présent et tu as toujours ta part. On a effectivement des façons différentes d'aborder les choses, mais au-delà de ça je crois qu'il faut surtout continuer à discuter collectivement ensemble. Il n'y a pas de sujets tabous. Il n'y a pas de réflexions interdites. Et il faut travailler et discuter. Je te remercie, Christophe. ».

Monsieur Jean-Michel PRIEUR lance donc un appel à candidature pour cette vice-présidence.

Monsieur Olivier CUBAUD se manifeste.

Monsieur le Président l'invite à s'exprimer.

Monsieur Olivier CUBAUD : « Ce n'est pas évident de déposer cette candidature après les propos qu'a tenus Christophe à l'instant. Je prendrai les choses un peu différemment. Tu nous as dit que « quatorzième vice-présidence » ça montre le peu d'intérêt qu'on porte aux finances. Je vais faire le pari inverse et je vais faire le pari que le quatorzième, c'est le quatorzième de l'équipe et qu'il sera en appui à toutes les politiques publiques qui ont été annoncées ci-dessus et dont les Vice-présidents sont prêts aujourd'hui à relever le défi. Je sais à quel point les finances dans une collectivité comme la nôtre et comme beaucoup d'autres aujourd'hui, c'est quelque chose de précieux. Je suis cadre dans les collectivités locales depuis plus de trente ans, dans des grosses collectivités. J'ai fait différents domaines. Le seul domaine dans lequel je n'ai pas travaillé, c'est les finances, alors que j'ai fait des études de gestion. Mais j'ai compris, dans les projets, Ô combien c'était important, que la ressource interne qu'est la ressource financière, mais c'est la même pour la ressource informatique, c'est la même

pour la ressource humaine, elle est vraiment au service des politiques publiques dans un environnement contraint, on le sait tous de plus en plus contraint. Effectivement, je suis plus un stratège qu'un comptable. Et je sais comme tu l'as indiqué Christophe à l'instant, que les services de la collectivité sont compétents et je suis prêts à travailler avec eux et avec l'ensemble des élus, sur quelque chose qui est un peu éloigné, pour ceux qui me connaissent, de ma culture du développement local ou de l'aménagement du territoire. Mais finalement je fais ce pari-là, si vous voulez bien voter pour moi. Merci à vous. ».

Monsieur le Président demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin se déroule sans incident.

Monsieur le Président interroge les Conseillers pour vérifier que tous ont pu voter. C'est bien le cas.

Il déclare le scrutin clos et demande aux deux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats s'établissent comme suit :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 19
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	En chiffres
CUBAUD Olivier	29
FERJOU Jean-Marie	1
LHERMITTE Jean-François	1
MORIN Christophe	10
PRIEUR Jean-Michel	1
ROY Michel	1

Monsieur Olivier CUBAUD est proclamé 14ème Vice-président et immédiatement installé.

5 - ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU NON VICE-PRÉSIDENTS

Le sujet a été retiré, le Conseil communautaire ayant décidé ci-avant de ne pas prévoir que d'autres conseillers soient membres du Bureau.

Monsieur Jean-Michel PRIEUR : « Comme vous le savez, je vous ai fait parvenir un document qui précise que je conçois un nombre assez important de conseillers communautaires délégués de manière à pouvoir intégrer un maximum d'élus au sein de cette communauté de communes, de pouvoir faire en sorte que cette communauté de communes soit la plus « partagée » possible par ses membres. Au regard du nombre de conseillers délégués communautaires avec lesquels j'ai pu avoir des contacts, ce nombre étant relativement important, il ne semble pas opportun de devoir les ajouter au Bureau communautaire pour que celui-ci conserve un format qui soit compatible avec les travaux qu'il sera amené à réaliser. Je retire ce sujet n°5 de l'ordre du jour. ».

6 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Président donne lecture de la charte de l' élu local, remise à chaque membre du Conseil communautaire.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

Charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.
5. Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur le Président précise que cette charte est à retrouver dans le kit « élu » qui a été remis aux conseillers à leur arrivée.

Les membres du Conseil peuvent trouver également sur leur table les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les conditions d' exercice du mandat de conseiller communautaire.



Monsieur le Président donne la parole à Madame Victoria SENELIER, Directrice Générale des Services.

Madame Victoria SENELIER salue les membres du Conseil et les félicite pour ce conseil d' installation qui n' a finalement pas duré autant de temps que celui de 2014. Elle présente l' équipe du Secrétariat général qui a accompagné les élus ce soir et qui les accompagnera tout au long du mandat. Laurence BROSSARD est en charge du secrétariat et de l' agenda des élus. Christophe GUILLEUX est en charge de l' organisation des instances et sera l' interlocuteur des élus concernant la préparation des conseils communautaires, et notamment le dépôt des procurations.

Elle précise que des kits « élus » ont été remis en début de séance aux conseillers communautaires, dont un est destiné à demeurer en mairie à disposition des élus communaux. Le travail de conception du kit a été coconstruit pendant les mois précédant le renouvellement de mandats avec les secrétaires de mairie, le secrétariat général de la Ville de Parthenay et les collègues du service Territoire et proximité. Le kit propose des informations sur le statut de l' élu, sur l' intercommunalité. Une troisième partie est consacrée aux communes avec des indications

générales, réservant la possibilité de le compléter avec des informations propres à chaque commune. Une version dématérialisée a été envoyée aux mairies. Certains documents ne sont pas encore à jour et seront complétés au fur et à mesure du mandat. D'autres documents sont périmés du fait de la crise sanitaire, avec des dates qui n'ont plus lieu d'être. Des versions réactualisées seront prochainement proposées.

Monsieur Jean-Michel PRIEUR : « Juste quelques mots. Tout d'abord pour remercier la mairie de Pompaire de nous avoir accueilli dans cette salle. Merci à l'ensemble des personnes qui ont pu participer à la mise en place de la salle et à l'ensemble des personnels de la collectivité qui nous ont assistés durant cette longue soirée. Merci également à la presse et la radio d'avoir été présents. Merci à vous (*NDLR : les conseillers*) d'avoir été présents. Merci à Xavier ARGENTON d'avoir présidé cette intercommunalité durant les années passées. C'est une charge qui est certainement bien plus compliquée qu'on peut certainement l'imaginer. Merci aussi à Didier GAILLARD parce que je crois qu'on a essayé de trouver un compromis qu'on n'a pas pu trouver. On a essayé de le rechercher tout au moins. Je crois qu'on est capable de pouvoir travailler ensemble, du moins je l'espère et je n'en doute pas. Il va simplement falloir un peu de temps, c'est normal. Sachez que pour ma part, je n'estime pas être simplement le Maire de Parthenay, j'estime surtout être l'un des 62 conseillers communautaires de cette intercommunalité qu'il va falloir faire grandir ensemble. Merci à vous et à très bientôt »

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 00 h 30 .

Le compte rendu sommaire du Conseil Communautaire a été affiché du 10 juin 2020 au 25 juin 2020.

Le SECRETAIRE de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Les MEMBRES ;



Jean-Michel PRIEUR